

Bulletin de liaison des boursiers, stagiaires et participants aux colloques

## La deuxième Conférence parlementaire de l'Association

La deuxième réunion de la conférence parlementaire de l'Association s'est déroulée à Rome du 6 au 9 décembre 1965. C'est donc une capitale européenne qui a succédé à une capitale africaine pour accueillir cette conférence, de même que c'est le président de l'Assemblée européenne qui a été élu président de la conférence parlementaire. Pour respecter cette règle d'alternance annuelle entre la C.E.E. et les Etats associés, c'est à nouveau en Afrique, à Abidjan, qu'il est prévu de tenir la prochaine session de la conférence parlementaire.

Lors de sa réunion constitutive, tenue en la salle des Horaces et des Curiaces du Capitole, la conférence a tout d'abord procédé à l'élection de son bureau. M. Leemans (Belgique), président du Parlement européen, a été élu président, le président sortant, M. Lamine Gueye (Sénégal), devenant premier vice-président. Les autres vice-présidents ont été M. Furler (Allemagne), M. Lambony (Togo), M. Carcassonne (France), M. Angor (Congo-Brazzaville), M. Battaglia (Italie) et M. Muhirwa (Burundi).

Au cours de la séance solennelle d'ouverture, ont pris la parole, outre le président Leemans et le vice-président Lamine Gueye, M. Petrucci, maire de la ville de Rome ; M. Colombo, ministre du Trésor, parlant au nom du gouvernement italien et également en sa qualité de président en exercice du Conseil des ministres de la C.E.E. ; M. Hel Bongo, ministre de la Santé du gouvernement tchadien, s'exprimant en sa qualité de président en exercice du conseil d'association et M. Rochereau, membre de la commission de la C.E.E. au sein de laquelle il préside le groupe du développement de l'outre-mer.

La conférence a commencé effectivement ses travaux le 7 décembre, en procédant à la discussion et à l'adoption d'un rapport établi par Mme Strobel (Allemagne) sur des modifications à apporter au règlement intérieur de la conférence. En particulier, le rapporteur a proposé de fixer le cadre dans lequel les questions écrites peuvent être posées et de prévoir la possibilité de poser des questions orales au conseil d'association.

Le rapport a été adopté par la conférence parlementaire, le conseil d'association faisant toutefois savoir par la voix de M. Hel Bongo qu'il s'est réservé le droit d'arrêter sa propre position à ce sujet. La conférence a également adopté sans débat les propositions de résolution faisant suite à deux rapports, l'un relatif au régime financier de la conférence, l'autre aux comptes annuels de gestion de l'exercice 1964 et à l'état prévisionnel pour l'exercice 1966. M. Guillabert (Sénégal), rapporteur du premier de ces deux rapports, a également présenté le second, dont le rapporteur, M. N'Gom (Sénégal), n'avait pu venir à Rome.

### ACTIVITE DU CONSEIL D'ASSOCIATION

Le point essentiel de l'ordre du jour de la deuxième réunion de la conférence parlementaire était l'examen du premier rapport annuel d'activité du Conseil d'association. Ce rapport était introduit par le président en exercice du Conseil d'association, M. Hel Bongo, qui a mis l'accent sur le fonctionnement institutionnel de l'association, les échanges commerciaux, la définition de la notion « produit originaire », la coopération financière et technique, le droit d'établissement, les informations et les consultations effectuées au sujet des demandes d'association présentées par des Etats africains non associés.

### *Ceux qui vous parlent aujourd'hui :*

#### La deuxième Conférence parlementaire de l'Association

M. Lacotte, fonctionnaire à la Direction des Affaires Générales . . . . . 1

#### Sept jours en Italie

M. Rasandifera, stagiaire . . . . . 4

Il a en outre précisé que, conformément à l'article 27 de la convention de Yaoundé, le Conseil d'association déterminerait l'orientation générale de la coopération financière et technique lors de sa session ordinaire du printemps prochain.

La commission paritaire, lors de ses deux dernières réunions, à Berlin et à Luxembourg, avait adopté un rapport confié à M. Pedini (Italie). Développant tous les thèmes faisant l'objet du rapport sur le premier rapport d'activité du Conseil d'association, M. Pedini a en outre évoqué un certain nombre de problèmes qu'il conviendrait d'étudier, notamment ceux que posent le renouvellement et, si possible, l'élargissement de l'association en 1966. Dans cet ordre d'idée, le rapporteur estime qu'il faudrait envisager une série d'initiatives et un programme à longue échéance, de manière à donner à l'association une plus grande continuité et des chances plus marquées d'épanouissement.

#### LE DEBAT

Au cours du débat qui s'en est suivi, divers problèmes ont été plus particulièrement soulignés et notamment l'amélioration des termes de l'échange entre la Communauté et les Etats associés, l'emploi et la gestion du Fonds européen de développement, la coopération technique et, en particulier, la formation professionnelle. A la fin de ce débat, la conférence parlementaire a adopté, à l'unanimité et compte tenu d'un certain nombre d'amendements, le projet de résolution élaboré par sa commission paritaire.

On ne saurait terminer un compte rendu de cette deuxième réunion de la conférence parlementaire C.E.E.-E.A.M.A. sans évoquer l'accueil à la fois aimable et fastueux que Rome a fait aux participants à cette manifestation. La séance inaugurale et un certain nombre de réceptions se sont déroulées dans des palais historiquement célèbres et esthétiquement admirables. Les membres de la conférence ont notamment été reçus en audience par S. Exc. le président de la République, M. Saragat, et, le lendemain de la clôture du Concile, par S. S. le pape Paul VI. Nul doute que ceux qui étaient présents à Rome dans cette deuxième semaine de décembre 1965 en conserveront un durable souvenir.

Nous continuons la publication d'une série de courts résumés des données essentielles concernant chacun des Etats et Territoires associés. Ce numéro est consacré à la République du Dahomey et à la République du Gabon. Il nous a semblé intéressant d'indiquer, le cas échéant, en regard de chacune des rubriques, en caractère gras, les interventions du F.E.D. s'y rapportant et qui ont pour objet de promouvoir le développement économique et social des Etats associés par un effort complémentaire de ceux accomplis par ces Etats. (Voir page 7.)

#### RECTIFICATIF

Le tableau paru dans le Courrier n° 9, page 6, indiquait, par pays d'origine, les chiffres de l'ensemble du programme de bourses 1964-65, y compris les bourses accordées sur le budget de la commission. On trouvera ci-dessous un tableau de la situation des bourses imputées sur le 2e Fonds jusqu'en été 1965.

	1963-64 FED	1964-65 FED	2e FED
Burundi	12	50	62
Cameroun	9	77	86
République Centrafricaine	10	27	37
Congo-Brazzaville	7	111	118
Congo-Léopoldville	16	99	115
Côte-d'Ivoire	16	50	66
Dahomey	9	46	55
Gabon	11	28	39
Haute-Volta	10	37	47
Madagascar	11	42	53
Mali	12	32	44
Rép. Islam. de Mauritanie	4	15	19
Niger	15	28	43
Rwanda	15	49	64
Sénégal	14	21	35
Somalie	17	78	95
Tchad	5	18	23
Togo	16	46	62
Nouvelle Calédonie	6	8	14
Antilles Néerlandaises	11	23	34
Surinam	10	18	28
Comores	—	4	4
Côte Fr. des Somalis	—	4	4
Martinique	—	2	2
Polynésie	—	5	5
Saint Pierre et Miquelon	—	2	2
	236	920	1.156



Emile Noël est depuis les débuts de la Commission de la C.E.E., en 1958, le secrétaire exécutif de celle-ci.

Né en 1922 à Istanbul (Turquie), de nationalité française, il est admis à l'École normale supérieure à Paris et poursuit, avec certains retards dus à la guerre, des études scientifiques (licence de sciences mathématiques et de sciences physiques).

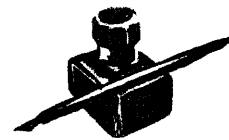
Attiré très vite par la signification et les possibilités de l'unification européenne, dans une Europe qui se relève difficilement de la guerre, il entre, au lendemain du Congrès de l'Europe à La Haye, au secrétariat international du Mouvement européen, puis au secrétariat général du Conseil de l'Europe où il est, en 1950, secrétaire de la Commission des Affaires générales (Commission politique) de l'Assemblée consultative.

En 1952, après l'institution de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, les six ministres des Affaires étrangères chargent l'Assemblée commune de la C.E.C.A., renforcée par un certain nombre de parlementaires, d'élaborer un projet de traité instituant une Communauté politique européenne. M. Noël est nommé directeur des services de la Commission constitutionnelle de cette Assemblée et est associé étroitement à l'élaboration du projet de traité.

En mai 1954, il devient chef de cabinet du président Guy Mollet, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, et suit ce dernier quand, en février 1956, il prend la tête du gouvernement français. Chef de cabinet, puis directeur adjoint du cabinet du président du Conseil jusqu'en juin 1957, M. Noël participe à ce titre à plusieurs des négociations menées par le gouvernement français pendant cette période. Il représente notamment le président du Conseil dans la délégation française à la Conférence pour le Marché commun et l'Euratom. L'élaboration de la quatrième partie du traité de Rome relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer fut, pendant cette négociation, un point pour lequel le gouvernement français, qui y attachait une importance décisive, entreprit une action diplomatique au niveau le plus élevé auprès de ses partenaires dans la négociation. L'accord sur les principes de base de l'association devait intervenir à la suite d'une réunion des chefs de gouvernement et des ministres des Affaires étrangères des six pays, tenue à Paris en février 1957. M. Noël fut étroitement mêlé à ces divers développements.

(Suite page 6)

Chers Lecteurs,



*Je suis reconnaissant à Monsieur Solf d'avoir bien voulu me céder cette place dans le premier numéro de l'année 1966 afin que je puisse prendre congé de vous.*

*En effet, la reine des Pays-Bas m'ayant fait l'honneur de me confier le poste de bourgmestre de la ville de Dordrecht, j'ai donné ma démission en tant que directeur des Affaires générales. Inutile de vous dire combien je me réjouis de pouvoir assumer cette fonction dans mon pays. Mais je ne vous cache pas que c'est avec regret que j'ai quitté, le 31 décembre dernier, la direction générale du Développement de l'outre-mer où je travaillais depuis 1958.*

*J'ai rencontré beaucoup d'entre vous au cours des années que j'ai passées rue du Marais : les stagiaires qui sont venus travailler avec nous pendant de nombreux mois, et les boursiers et participants aux colloques que j'ai pu saluer à leur arrivée. Nous avons eu des discussions souvent passionnantes sur les sujets qui nous préoccupent, et je garde un excellent souvenir de ces rencontres.*

*Comme je resterai en relations avec mes anciens collègues de la DG VIII, j'espère que je garderai aussi le contact avec vous. Je voyagerai sans doute fort peu en Afrique ces prochaines années mais j'espère que ceux d'entre vous qui viendront en Hollande ne manqueront pas de visiter la ville de Dordrecht.*

*Dordrecht est une ville de plus ou moins nonante mille habitants, située sur un grand carrefour de routes et de fleuves, au sud-est de Rotterdam. L'origine de la ville se perd dans les années entre 800 et 900 de notre ère. Elle se vante donc d'être la plus ancienne ville de la partie occidentale du Royaume des Pays-Bas. C'est là qu'en 1572 — quatre ans après qu'à Bruxelles la lutte pour la liberté des Pays-Bas avait commencé — la première réunion des Etats généraux (le Parlement des Pays-Bas) s'est tenue.*

*Depuis la guerre, la ville s'est considérablement développée. De nouvelles industries se sont établies à Dordrecht et de nouveaux quartiers d'habitation ont été groupés autour de la vieille ville. Le trafic fluvial devant Dordrecht, sur la Meuse, est le point où la circulation est la plus intense de l'Europe. Les navires viennent, soit de la mer du Nord et de Rotterdam, soit d'Anvers et de la Ruhr.*

*A tous, connus et inconnus, mes meilleures salutations et mes vœux sincères pour le nouvel an.*

*Cordialement vôtre,*

J. J. VAN DER LEE.

Hôtel de ville.  
Dordrecht - Pays-Bas.

*Les voyages d'études qu'effectuent les stagiaires EAMA-PTOMA dans le cadre de leur stage, se suivent et ne se ressemblent pas.*

*Ainsi le récent séjour en Italie des neuf stagiaires actuels : MM. Georges Baza, Raoul Isungu, Gaston Lukomo, Pierre Nsimba et Gabriel Nzau du Congo-Léopoldville, de M. Moustapha Fall, du Sénégal, de M. Léon Nicoue, du Togo, de M. Med Osseni, du Dahomey et de M. Maixent Rasandifera, de Madagascar, mérite d'être marqué d'une pierre blanche, deux événements importants lui ont donné un climat particulier : la réception du Pape Paul VI et la Conférence parlementaire de l'Association.*

*Nous ne saurions ici trop remercier les organisateurs de ce voyage et en particulier M. Boggiano Pico, orfèvre en la matière, qui a réussi à mêler, tout au long de ce voyage, l'utile à l'agréable.*

## ROME ET LE RADAR

« Enfants du soleil » égarés et nostalgiques dans ce Nord brumeux, froid et enneigé, les neuf stagiaires ont vivement apprécié le ciel de Rome, dégagé et chaud, le ciel de chez eux.

Les poussières du voyage à peine secouées, la première visite commence : quatre voitures particulières sillonnent les rues étroites de la vieille ville pour nous amener aux Etablissements Silenia spécialisés dans la fabrication de radars.

Attentifs et recueillis, les stagiaires écoutent les explications technico-scientifiques données par un général à l'accent « franyankee », selon sa propre expression, sur le fonctionnement de l'établissement et les différentes sortes de radars qui y sont fabriquées.

C'est merveilleux le radar ! Déçus de ne pas recevoir un échantillon de poche, les neuf stagiaires ont démontré, qu'avec ou sans radar, ils sont capables, chaque fois, de retrouver le chemin de l'hôtel, après une petite sortie en ville. Le matin, pas un ne manque à l'appel.

## LES SUPERSTRUCTURES

Le mardi est la journée du marathon. Tout d'abord la visite à la Cassa del Mezzogiorno (la Caisse du Midi).

Cette institution est assez familière aux Africains et Malgaches. On entend souvent parler d'elle. A tel point qu'elle est considérée comme une sorte de formule magique, genre de « Sésame ouvre-toi » du sous-développement.

Après l'exposé concret du directeur de la Caisse et le débat qui s'ensuit, la plupart des stagiaires s'intéressant grandement à la question, chacun doit reconnaître la complexité du problème et l'immensité de la tâche à accomplir. Un plan minutieusement élaboré, des investissements aux montants astronomiques, des réalisations spectaculaires et pourtant, des résultats encore maigres, peu satisfaisants. Quinze ans d'efforts sans relâche n'ont pas suffi à vaincre le sous-développement très relatif du sud de l'Italie, les responsables de la Caisse pour le Midi ont encore demandé la reconduction de leur travail pour quinze autres années. Une bonne leçon de patience. « Rome n'a pas été bâtie en un seul jour », le sous-développement d'un pays ne peut être surmonté après cinq ans seulement d'indépendance.

Continuant sur notre lancée, nous nous sommes rendus à la Confindustria, organisme groupant les industriels italiens.

Le directeur de cette institution nous réserve une déli-

cate attention : après un tableau rapide des industries italiennes avant et après la guerre, il nous fait un exposé plus détaillé sur les échanges entre la Confindustria et l'Afrique, en particulier les E.A.M.A. Bilan encore très modeste, déclare l'orateur, mais début prometteur. « Affaire à suivre » donc, en tous les cas, l'extension rapide de ces échanges est souhaitée par tous.

Après un déjeuner sans histoire mais sympathique donné par la Confindustria dans le vieux quartier non loin du Forum, notre randonnée à travers Rome reprend par la visite de l'Autovox, spécialiste de radio et de télévision.

Visite non téléguidée à travers l'atelier, quelques-uns des stagiaires s'attardent à telle ou telle chaîne de fabrication. Reste à savoir si leur attention est accaparée par le travail minutieux accompli ou par le sourire sympathique des innombrables jeunes ouvrières qui travaillent dans cette usine. Un hors-programme : les stagiaires, ensemble avec les ouvriers, ont pu suivre à la télévision la dernière phase du match Ecose-Italie. Un hurrah ! spontané retentit dans la salle de travail à l'annonce de la victoire italienne.

L'ambiance étant à l'euphorie, c'est tout naturel que la soirée se termine par une grande réception donnée par le président du Parlement italien à l'intention des parlementaires de l'Association, mais les stagiaires sont aussi les bienvenus.

## LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

La matinée du mercredi est réservée au tourisme. Appareils de photos en bandoulière, les stagiaires, devant les monuments romains, font bien touristes américains... noirs.

L'un des morceaux de choix du programme nous est offert l'après-midi. Pour la première fois dans les annales des stages européens, il nous a été donné d'assister à une séance de la Conférence parlementaire de l'Association discutant du rapport Pedini, sur les relations Marché Commun et Etats africains et malgache associés, 1964-1965.

Les parlementaires européens, africains et malgaches se succèdent à la tribune. Des discours, beaucoup de discours et, à chaque fois, les applaudissements crépitent sur tous les bancs. Une ambiance sympathique, presque familiale.

M. Pedini, en conclusion de son rapport, fait appel à un proverbe malgache : « Que les relations entre le Marché commun et les EAMA-PTOMA soient, dit-il,

celles qui existent entre la bouche et la main. Quand la bouche a faim la main lui apporte à manger; par contre, si la main souffre, la bouche souffle sur la partie malade pour atténuer la douleur ». Une belle image qui vaut tout un programme et que tous ont bien appréciée.

Pour concrétiser ces bonnes dispositions, les parlementaires — et les stagiaires aussi — ont été conviés à deux réceptions à la fin des travaux : l'une donnée par M. le président Rochereau, dans le cadre sympathique du Bureau de Rome du Service de Presse des Communautés, l'autre, dans le cadre plus solennel du Ministère italien des Affaires étrangères, villa Madama, au passé historique.

### AUDIENCE DU PAPE

Le « clou » du voyage, si j'ose m'exprimer ainsi, est naturellement l'audience du Pape Paul VI. Au début on n'y croyait pas, c'était tellement fantastique. Mais ce qui était incroyable devient réel.

Le jeudi, fiévreusement, on se prépare à ce grand événement : parlementaires aussi bien que stagiaires.

A midi tout le monde est en place en la grande salle de réception du Vatican, sauf deux retardataires qui sont arrivés juste à temps.

Sans pompe et sans faste, le Pape Paul VI et sa suite font leur entrée. Minute émouvante...

Le président de la Conférence parlementaire, M. Leemans, prononce un discours suivi du souhait de bienvenue et de la bénédiction de Sa Sainteté. Cérémonie très simple mais combien grandiose.

Et le Pape Paul VI descend de l'estrade pour serrer la main des visiteurs, et les stagiaires sont parmi les privilégiés.

Sa Sainteté elle-même a proposé après cette cérémonie, une photo de famille, ayant les stagiaires à ses côtés. Aucune des promotions des stagiaires, auparavant, n'a bénéficié d'un pareil honneur !

C'est le cœur encore plein de ce souvenir que nous avons continué dans l'après-midi, la visite de l'IRI, un des instruments étatiques pour promouvoir et harmoniser l'économie du pays.

La soirée du jeudi est presque la soirée des adieux. Avant le départ de Rome, le président Leemans a invité

parlementaires et stagiaires à se retrouver dans un des plus beaux hôtels de la capitale, l'hôtel Excelsior. Là, tout le monde peut se remettre des fatigues et des émotions autour d'une table bien garnie dans une ambiance très cordiale.

### LE SOUS-DEVELOPPEMENT RELATIF

Pendant cinq jours on nous a tellement parlé du sous-développement du sud de l'Italie. A prendre les choses au mot, nous étions tentés de croire que cette région était vraiment pauvre et désertique, ses habitants misérables et faméliques.

Etant sur place, à Taranto comme à Brindisi, les vendredi et samedi, la réalité nous est apparue comme très loin de ce que nous pensions.

Certes, quelques endroits paraissent incultes, mais deci delà, nous apercevons une très grande usine qui fonctionne à plein rendement. Les routes, principales et secondaires, sont bien entretenues. Des barrages sont édifiés; des tuyaux longs de plusieurs kilomètres amènent l'eau partout; l'électricité est installée dans la plus petite mesure.

S'il y a sous-développement dans le sud de l'Italie, il est tout relatif et n'a aucune mesure avec ce qui existe en Afrique ou en Asie.

Pour conclure, deux mots sur l'amitié italienne. Non seulement par son climat, mais aussi par l'accueil chaleureux de son peuple, nous pouvons dire que l'amitié italienne est très chère aux Africains et aux Malgaches. Etant le pays du Marché commun le plus proche du continent noir, nous voudrions qu'il soit, en quelque sorte, la main de l'Europe qui se tend vers l'Afrique dans la lutte commune pour le bonheur des peuples et la paix dans la prospérité.

Nous avons été comblés au cours de ce voyage. A M. Solf, grand organisateur de pareils voyages, à M. Del Vaglio, mentor très accommodant, et à M. Boggiano Pico, virtuose confirmé, encore une fois nous disons : Merci.

Maixent RASANDIFERA

*Journaliste, stagiaire au Service  
Presse et Information des Communautés.*



Photo : Osservatore Romano.

## LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

### Financements approuvés

#### Deuxième Fonds

A la suite de l'avis favorable émis par le comité du Fonds européen de développement, la Commission de la CEE a pris, le 26 novembre 1965, dix nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables accordées par le FED, pour un montant total en engagements de 24.199.000 unités de compte <sup>(1)</sup>. Ces décisions concernent les programmes et projets suivants :

— Fixation de la deuxième tranche annuelle d'aide à la production de la république fédérale du Cameroun : 415.300.000 francs CFA, équivalant à environ 1.682.000 unités de compte. La première tranche du programme quinquennal d'aide à la production et à la diversification du Cameroun avait été fixée à 2.694.000 unités de compte au cours de la première réunion du comité du FED en juillet 1964.

— Fixation de la deuxième tranche annuelle d'aide à la production de la république du Tchad : 280.000.000 de francs CFA, équivalant à environ 1.134.000 unités de compte. La première tranche du programme quinquennal d'aide à la production et à la diversification du Tchad avait été fixée à 473.000.000 de francs CFA au cours de la troisième réunion du comité du FED en octobre 1964.

— Etude routière des axes Tsevie-Blitta et Lomé-Palime en République togolaise : 144.000.000 de francs CFA, équivalant à environ 583.000 unités de compte. Ce projet d'assistance technique liée aux investissements vise l'établissement des dossiers techniques d'exécution de deux tronçons de l'axe routier central du Togo et complète le projet de financement de la route Lomé-Tsevie déjà approuvé par le comité du FED en juin 1965.

— Etudes routières en République du Congo (Brazzaville) et en République centrafricaine : 130.500.000 francs CFA, équivalant à environ 528.000 unités de compte. En ce qui concerne le Congo, il s'agit des études :

a) d'une section particulièrement difficile de l'axe nord Brazzaville-Ouessou entre Olombo et Obouya (28.500.000 francs CFA) ;

b) de la route Nsah-Djambalo-Lekana (27.000.000 de francs CFA).

En ce qui concerne la République centrafricaine, il s'agit d'études d'amélioration des cinq routes principales du pays (les routes nationales RN 1, 2, 3, 6 et 9), d'un coût estimé à 75.000.000 de francs CFA.

— Aménagement des routes secondaires en Lobaye, en République centrafricaine : 400.000.000 de francs CFA, équivalant à environ 1.620.000 unités de compte. Ce projet d'infrastructure économique concerne les études et

(1) 1 unité de compte = 1 dollar.

l'exécution des travaux d'aménagement de deux routes secondaires d'une longueur totale d'environ 116 kilomètres. Sa réalisation doit permettre un abaissement de 50 % du prix de revient des transports routiers dans cette région, peuplée de 80.000 habitants, dont la production agricole et forestière est particulièrement active.

— Construction de 154 puits au Kanem en république du Tchad : 550.000.000 de francs CFA, équivalant à environ 2.228.000 unités de compte. Ce projet d'infrastructure économique constitue l'achèvement du programme d'hydraulique de la vaste région du Kanem (8 millions d'ha) dont la première partie (248 puits) a été réalisée avec le concours de l'aide bilatérale française et du FED. Sa réalisation doit permettre une amélioration sensible de l'alimentation en eau des populations de cette région (215.000 personnes) et de l'abreuvement de leurs troupeaux (environ 2 millions de têtes).

— Construction et équipement du deuxième bâtiment de la faculté de sciences humaines à l'université Lovanium à Léopoldville en république démocratique du Congo : 369.000.000 de francs congolais, équivalant à 2.460.000 unités de compte.

### NOUVELLE ADRESSE

●  
Veuillez noter qu'à partir du 15 février les services de la Direction Générale du Développement de l'Outre-Mer seront installés

1, RUE DU TACITURNE  
BRUXELLES

Tél. 35.80.40

### PROFIL

(Suite de la page 3)

En mars 1958, M. Noël est nommé secrétaire exécutif de la Commission de la C.E.E., fonction qu'il continue à occuper. A ce poste, où il participe tant à l'activité quotidienne de la Commission qu'à ses relations avec le Conseil de ministres et le Parlement européen, il a pu mesurer l'intérêt croissant porté par les institutions européennes au développement et au succès de l'association des Etats africains et malgache de la Communauté.

# REPUBLIQUE DU DAMOHEY

# REPUBLIQUE DU GABON

## I. DONNEES GENERALES

1. Population : 2.200.000 habitants ; densité moyenne : 18/km<sup>2</sup>.
2. Superficie : 115.500 km<sup>2</sup>.
3. Capitale : Porto-Novo (64.000 habitants).
4. Géographie : le Dahomey s'étire en longueur sur 700 km, depuis le golfe du Bénin jusqu'aux rives du Niger ; le relief s'élève graduellement du niveau de la mer à 400 mètres ; climat tropical.

## II. DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1. Population surtout agricole.  
Production agricole : production vivrière : manioc, ignames, maïs, haricots, patates.  
Production industrielle : huile de palme (35.030 t), palmistes (42.895 t), noix de coco (6.000 t), karité (5.250 t), arachides (22.345 t), ricin (635 t).

### Assainissement pluvial de Cotonou

Création de points d'eau

Palmeraies et huilerie de palme

Développement agricole, région de Boukombé

Adduction d'eau à Ouldah

Equipements de constructions de la Santé Publique

Groupe hospitalier à Savalou

Groupe hospitalier à Athiémé

Hôpital secondaire à Parakou

2. Scolarisation : 23 %.

Ecole d'infirmiers et infirmières à Cotonou

Lycée mixte à Parakou

Cours secondaire de filles à Abomey

Eléments pour la construction de

20 écoles primaires avec logement

Lycée agricole et centre de recherches agronomiques à Godomey

3. Produit national brut (1959) : 34,2 millions FCFA.  
Produit moyen par an par habitant : 18.700 FCFA.

4. Production minière : nulle.

Prospection gisement calcaire Arlan et prospection minière systématique.

5. Industries : presque inexistantes ; travail artisanal particulièrement développé.

6. Communications : 5.200 km de routes ; 579 km de voies ferrées (organisation commune Dahomey-Niger ; 1 port : Cotonou ; 5 aérodromes dont 1 de classe internationale.

Route Togo-Nigeria

Route Comé-Dogbo

Superstructures nouveau port de Cotonou

Route inter-états entre Cotonou et Hillakondji

## I. DONNEES GENERALES

1. Population : 520.000 habitants ; densité moyenne : 1,7/ km<sup>2</sup>.
2. Superficie : 267.000 km<sup>2</sup>.
3. Capitale : Libreville (30.000 habitants).
4. Géographie : zone côtière de 800 km de long sur 200 km de profondeur ; région montagneuse dans l'arrière-pays ; climat équatorial au nord, tropical et subtropical au sud, très humide.

## II. DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1. Population : surtout agricole.  
Production agricole : production vivrière : manioc, bananes, arachides, maïs, riz.  
Production industrielle : café décortiqué (1.100 t), huile de palme (400 t), riz (720 t), savon (210 t), placage et déroulés (17.000 m<sup>3</sup>), contreplaqués (60.000 m<sup>3</sup>), sciages (33.000 t).

Assainissement de Libreville (Quartier M'Batavea)  
Formations sanitaires

2. Scolarisation : 80 %.

Construction d'une section commerciale à l'école professionnelle de Libreville

Construction de trois centres d'apprentissage

Formation professionnelle rapide à Libreville/Port-Gentil

Internats de 3 cours complémentaires

Extension Lycée technique à Libreville

a) Ecole d'infirmiers Libreville

b) Equip. tech. formation sanitaire

c) Maternité de Port-Gentil

3. Produit national brut (1960) : 31.650 millions de FCFA.  
Produit moyen par an par habitant : 70.300 FCFA.
4. Production minière (1963) : concentrés uranifères : 1.317 t ; manganèse (minerai) : 637.000 t ; or : 1,1 t ; pétrole brut : 889.700 t.
5. Industrie : industrialisation à ses débuts ; s'intéresse surtout au bois ; industrialisation agricole de faible importance.

Equipement de la 3<sup>e</sup> brigade de plantation d'okoumé

6. Communications : 6.400 km de routes et pistes ; parc automobiles (1962) 6.620 véhicules ; réseau navigable ou flottable : 1.700 km ; pas de chemin de fer ; pas de véritables installations portuaires mais le trafic maritime s'écoule par les wharfs de Libreville et Port-Gentil.

Route Kougouleu-Médouneu

Route Ebel-N'Djolé

Ponts à Ayem et Ebel

Bitumage de la route Libreville-Oyan

Etudes hydrographiques Port Owendo

7. Pêche : 6.000 T de poisson de mer par an; pêche lagunaire et fluviale très active.
8. Elevage : 322.000 bovins; 600.000 ovins et caprins; 200.000 porcins.

#### Lutte contre les trypanosomiasés animales

9. Ressources énergétiques : (1958) 5,8 millions kWh.
10. Commerce extérieur : (1962) :
- a) valeur (1.000 u/c) :  
exportations : 10.932  
importations : 26.840;
- b) quantités (1.000 t) :  
exportations : 72,7  
importations : 149,0.
- Principales exportations 1962 :  
huile de palme : (1.000 t) 9,3;  
noix palmistes : (1.000 t) 43,9;  
arachide : (1.000 t) 4,3.
- Principales importations 1962 :  
produits alimentaires (26 %);  
matières premières, 1/2 produits (2 %);  
produits industr., machines, matériel de transport (19 %);  
produits énergétiques (7 %).
11. Budget :  
en 1964, les recettes propres ne couvrent que 89 % des dépenses, le solde étant couvert par une subvention d'équilibre française.

7. Pêche : 1.200 t poisson de mer par an; pêche fluviale et lacustre : 13.000 t par an.
8. Elevage : (compromis par la mouche tsé-tsé) 500 bovins, 40.000 ovins, 6.000 porcins, 50.000 caprins et 350.000 vaches.

#### Développement d'élevage en milieu rural

9. Ressources énergétiques : (1962) 27 millions de kWh.

#### Liaisons par faisceaux hertziens q.p.

10. Commerce extérieur (1962) :
- a) valeur (1.000 u/c) :  
exportations : 58.735  
importations : 38.755;
- b) quantités (1.000 t) :  
exportations : 1.574  
importations : 139.
- Principales exportations 1962 :  
okoumé brut (1.000 t) 607; autres bois bruts (1.000 t) 84;  
sciages et traverses (1.000 t) 4,7; placages et contreplaqués (1.000 t) 31,2; cacao (1.000 t) 3,4; pétrole brut (1.000 t) 818; minerai d'uranium (1.000 t) 1,2; or (en kg) 409; minerai de manganèse (1.000 t) 92.
- Principales importations 1962 :  
produits alimentaires (21 %);  
matières premières, 1/2 produits (0,8 %);  
produits industriels (39 %);  
machines, matériel et transport (33 %);  
produits énergétiques (5 %).
11. Budget : équilibré.

### DEBAT AU PARLEMENT EUROPEEN SUR L'ACCROISSEMENT DES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA CEE ET LES EAMA

Au cours de sa session du 23 au 26 novembre 1965, le Parlement européen a eu un débat et a adopté une résolution sur l'accroissement des échanges commerciaux entre la CEE et les EAMA.

M. Rochereau, membre de la Commission, président du groupe du développement de l'outre-mer, a pris la parole au terme du débat. Traitant du problème de la promotion des ventes des produits en provenance des Etats associés sur le territoire de la Communauté, M. Rochereau a fait valoir que la Commission a déjà entrepris un effort pratique dans ce domaine consistant à approfondir ses contacts avec les groupements d'importateurs les plus représentatifs de la Communauté, pays par pays, ainsi qu'avec la fédération européenne des chambres de commerce, afin de bien connaître et apprécier les efforts faits par les Etats associés eux-mêmes en vue d'assurer l'exportation de leurs produits vers les marchés de la Communauté, afin d'aboutir à une action commune coordonnée.

S'occupant de « l'immense problème » de l'incitation à l'investissement privé, M. Rochereau a affirmé qu'une des incitations possibles à l'investissement privé réside dans l'action de la Communauté par le biais du finance-

ment des infrastructures, action qui peut alléger la charge globale d'une implantation industrielle. Il a précisé que la Communauté peut, dans un premier temps, financer par voie de subventions une série d'infrastructures qui intéressent l'industrie et par la suite étendre la base de cet investissement en recourant à des formules telles que celles du prêt ou de l'allègement de la charge des emprunts.

M. Rochereau a conclu son intervention en exprimant le souhait que les problèmes évoqués dans le présent débat puissent demeurer de façon quasi permanente à l'ordre du jour du Parlement européen.

Le Parlement a adopté ensuite une résolution dans laquelle il se réjouit des progrès constatés au cours des deux dernières années, et particulièrement depuis l'entrée en vigueur de la convention d'association, dans l'accroissement des échanges commerciaux entre la CEE et les Etats associés et approuve les études entreprises par la Commission de la CEE en ce qui concerne les possibilités d'accroître la consommation, dans la Communauté, des produits originaires des Etats associés.

Par ailleurs, le Parlement préconise des initiatives de la Communauté en vue d'une organisation mondiale du commerce des produits de base et recommande la mise en œuvre par la Communauté, en liaison avec les Etats associés et leurs banques nationales de développement, d'une politique de crédit adaptée aux conditions particulières de l'investissement dans les Etats associés.